

2025 DSOL 8 : DDCT/DFPE/DAE/DASCO/DSP : Signature de 31 conventions pluriannuelles d'objectifs inter-directions avec les 31 associations gestionnaires des centres sociaux et socioculturels de Paris et subventions (5 032 121 euros) pour leur fonctionnement global au titre de l'année 2025.

Le Conseil de Paris

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L 2511-13, L 2511-14 ;

Vu la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations et en particulier son article 10 ;

Vu le décret n° 2001-495 du 6 juin 2001 pris pour application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 et relatif à la transparence financière des aides octroyées par les personnes publiques ;

Vu le projet de délibération en date du _____ par lequel Madame la Maire de Paris demande l'autorisation de signer 31 conventions avec les associations gestionnaires des centres sociaux et propose la fixation de la participation financière de la Ville de Paris au fonctionnement de ces équipements à 5 032 116 euros au titre de l'année 2025.

Vu l'avis du conseil d'arrondissement de Paris Centre, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 10^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 11^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 12^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 13^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 14^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 15^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 16^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 17^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 18^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 19^e arrondissement, en date du _____ ;

Vu l'avis du conseil d'arrondissement du 20^e arrondissement, en date du _____ ;

Sur le rapport présenté par Madame Léa FILOCHE au nom de la 4^{ème} Commission ;

Sur le rapport présenté par Monsieur Patrick BLOCHE au nom de la 6^e Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Anne-Claire BOUX au nom de la 4^{ème} Commission ;

Sur le rapport présenté par Mme Afaf GABELOTAUD au nom de la 1^{ère} Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Melody TONOLLI au nom de la 5^{ème} Commission ;

Sur le rapport présenté par Madame Anouch TORANIAN au nom de la 7^{ème} Commission ;

Délibère :

Article 1 : Une subvention globale de 192 230 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Centre d'Action Sociale Protestant (CASP) (48161) gestionnaire du centre social La clairière, 20 rue Santerre (12e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 256 306 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 192 230 € (2025_04755), correspondant à 75 % de 256 306 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « On Paris que la suite ... » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 2 : Une subvention globale de 153 692 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Carrefour Echanges Rencontres Insertion Saint Eustache, C.E.R.I.S.E (151041), 46 rue Montorgueil (Paris Centre), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 204 922 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 153 692 € (2025_05217), correspondant à 75 % de 204 922 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 3 : Une subvention globale de 164 257 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'Association Initiatives Rencontres et Solidarité 10^e (AIRES 10) (10829), 2 bis rue du Buisson Saint_Louis (10e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 203 009 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 152 257 € (2025_06785), correspondant à 75 % de 203009 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subventions au titre de la Direction de la Démocratie des Citoyens et des Territoires (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « La ludothèque : De la rue à l'espace Parents enfants » : 4000 € (2025_01337)
 - o Projet intitulé « La place du Buisson Saint Louis s'anime et débat » : 4000 € (2025_01604)
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « La ludothèque : De la rue à l'espace Parents enfants » : 4000 € (2025_06789)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Accueil Jeunes » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 4 : Une subvention globale de 139 976 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Le Paris des Faubourgs (12405), 12 rue Léon Schwartzneberg (10e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 177 301 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 132 976 € (2025_04214), correspondant à 75 % de 177301 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Accueil parents-enfants (0-6 ans) » : 4 000 € (2025_06206)
- Subvention au titre de la Direction de la Santé Publique (DSP) :
 - o Projet intitulé « Bien-être et santé au carré » : 3 000 € (2025_04412)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 5 : Une subvention globale de 235 201 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association le Picoulet Mission Populaire du XIème (8561), 59 rue de la Fontaine au Roi (11e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 299 601 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 224 701 € (2025_05577), correspondant à 75 % de 299601 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « La santé à tout âge » : 3 500 € (2025_07429)
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Agir pour et avec les familles » : 5 000 € (2025_01944)
- Subvention au titre de l'engagement citoyen et associatif (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Fête de quartier Belleville Fontaine au Roi » : 2 000 € (2025_07503)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Education populaire » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 6 : Une subvention globale de 174 645 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Solidarité Roquette (17036), 47 rue de la Roquette (11e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 232 860 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 174 645 € (2025_03877), correspondant à 75 % de 232 860 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 7 : Une subvention globale de 173 028 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Relais 59 (18 896), 1 rue Hector Malot (12e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 230 704 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 173 028 € (2025_06403), correspondant à 75 % de 230 704 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 8 : Une subvention globale de 167 306 euros est attribuée au titre de l'année 2025 à l'association 13 pour tous (19943), 4 place de Vénétie (13e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 209 741 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 157 306 € (2025_00833), correspondant à 75 % de 209741 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 4 000 € (2025_00925)
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : 4 000 € (2025_00847)
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « La place des familles » : 2 000 € (2025_06790)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Pause-toi là » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 9 : Une subvention globale de 123 076 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Maison 13 solidaire (121341), 13 rue Girardot (13e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 164 101 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 123 076 € (2025_04424), correspondant à 75 % de 164101 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 10 : Une subvention globale de 140 368 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Carrefour 14 (9966), 15 rue des Mariniers (14e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 176 491 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 132 368 € (2025_06682), correspondant à 75 % de 176491 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Familles ensemble » : 2 500 € (2025_06791)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Loisirs enfants » : 2 500 € (2025_01511)
 - o Projet intitulé « Familles ensemble » : 1 000 € (2025_01525)
 - o Projet intitulé « Festival Quartiers en culture » : 1 000 € (2025_01531)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « Loisirs enfants » : 1 000 € (2025_07530)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 11 : Une subvention globale de 195 032 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Etablissement Léo Lagrange Nord Ile-de-France (185552), 24 rue Jean Jaurès (80 Amiens), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maurice Noguès (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 257 376 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 193 032 € (2025_06880), correspondant à 75 % de 257376 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subventions au titre de la vie associative (DDCT/SECA) :
 - o Projet « Animations et vie de quartier » : 2 000 € (2025_07498)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 12 : Une subvention globale de 186 301 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Foyer de Grenelle (20822), 17 rue de l'Avre (15e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 248 401 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 186 301 € (2025_04889), correspondant à 75 % de 248401 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 13 : Une subvention globale de 215 680 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association CEFIA (3001), 102 rue de la Jonquière (17e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 261 573 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 196 180 € (2025_04210), correspondant à 75 % de 261573 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « Santé vous bien » : 2 000 € (2025_07435)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Bien vivre aux Epinettes » : 2 000 € (2025_00930)
 - o Projet intitulé « Santé vous bien » : 5 000 € (2025_00891)
- Subvention au titre de l'engagement citoyen et associatif (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Bien vivre aux Epinettes » : 2 000 € (2025_07499)
- Subvention au titre de la famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « Familles des Epinettes » : 8 500 € (2025_06795)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 14 : Une subvention globale de 125 851 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association centre social et culturel Porte Pouchet (191754), 5 boulevard du Bois Leprêtre (17e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 167 801 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 125 851 € (2025_04756), correspondant à 75 % de 167801 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 15 : Une subvention globale de 172 076 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Ecole Normale Sociale-centre social Torcy (9885), 2 rue de Torcy (18e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027 du 10 février 2021 et de l'avenant de prolongation 2025 du 26 février 2025, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 228 101 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 171 076 € (2025_06888), correspondant à 75 % de 228101 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « Action Constellation : accompagnements individuels et collectifs des familles » : 1 000 € (2025_07431)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 16 : Une subvention globale de 156 003 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Accueil Goutte d'Or, (9510), 26 rue de Laghouat (18e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 205 337 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 154 003 € (2025_03621), correspondant à 75 % de 205337 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de l'engagement citoyen et associatif (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « La rue est à nous ! » : 2 000 € (2025_07500)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 17 : Une subvention globale de 205 966 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Maison Bleue-Porte Montmartre (163481), 24 avenue de la Porte de Montmartre (18e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 274 621 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 205 966 € (2025_04898), correspondant à 75 % de 274621 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 18 : Une subvention globale de 471 726 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Espace 19 (246), 6 rue Henri Verneuil (19e), pour ses trois centres sociaux, dans le cadre des conventions pluriannuelles d'objectifs 2025-2027, pour leur permettre d'assurer les actions suivantes :

- Espace 19 Cambrai : subvention au titre du fonctionnement global (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 206 425 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 154 819 € (2025_06304), correspondant à 75 % de 206425 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Espace 19 Ourcq : subvention au titre du fonctionnement global (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 188 580 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 141 435 € (2025_06305), correspondant à 75 % de 188580 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Espace Riquet : subvention globale de 175 472 € dont:
 - o Subvention au titre du fonctionnement global (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 203 296 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 152 472 € (2025_06307), correspondant à 75 % de 203 296 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
 - o Subvention au titre de la santé (DSP) : projet intitulé « Projet santé : Promouvoir la santé des habitants du 19ème arrondissement parisien en situation de vulnérabilité sociale, dans une logique de développement de leur pouvoir d'agir » : 18 000 € (2025_06889)
 - o Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) : projet intitulé « Formation préqualifiante en Petite Enfance » : 3 000 € (2025_05009)
 - o Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) : projet intitulé « Formation préqualifiante en Petite Enfance » : 2 000 € (2025_01811)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 19 : Une subvention globale de 126 926 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Rosa Parks (183499), 219 boulevard Mac Donald (19^e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 165 901 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 124 426 € (2025_06475), correspondant à 75 % de 165901 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Rue aux enfants - Rue pour tou.te.s 18e/19e (Charles Hermite/Emile Bollaert/Macdonald) » : 2 500 € (1000 € pour le 19^e et 1500 € pour le 18^e) (2025_07501)

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 20 : Une subvention globale de 168 194 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Belle Ville (19704), 15 bis/17 rue Jules Romains (19^e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer l'action suivante :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 222 259 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 166 694 € (2025_06608), correspondant à 75 % de 222259 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Vivre à Chauffourniers » : 1 500 € ([2025_07635](#))

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 21 : Une subvention globale de 139 165 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Danube Social et Culturel (9687), 49 bis rue du Général Brunet (19^e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 179 553 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 134 665 € (2025_03996), correspondant à 75 % de 179553 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « La santé au quotidien » : 3 000 € (2025_00699)
- Subvention au titre des affaires scolaires (DASCO) :
 - o Projet intitulé « Passerelle Plus » : 1 500 € (2025_07432)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :

- o Projet intitulé « Parcours citoyen » : le montant sera confirmé et soumis à l’approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d’objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 22 : Une subvention globale de 156 111 euros au titre de l’année 2025 est attribuée à l’association Jaurès Pantin Petit – J2P (19485), 32 rue Petit (19e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs 2025-2027, pour lui permettre d’assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d’un montant prévisionnel de 208 148 € est attribuée pour l’année 2025 une subvention avec une part fixe de 156 111 € (2025_06882), correspondant à 75 % de 208148 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d’un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d’objectifs conclue avec l’association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Accueil jeunes 13/30 ans » : le montant sera confirmé et soumis à l’approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d’objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 23 : Une subvention globale de 167 803 euros au titre de l’année 2025 est attribuée à l’association Archipelia (18047), 17/23 rue des Envierges (20e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d’objectifs 2025-2027, pour lui permettre d’assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d’un montant prévisionnel de 203 737 € est attribuée pour l’année 2025 une subvention avec une part fixe de 152 803 € (2025_05769), correspondant à 75 % de 203737 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d’un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d’objectifs conclue avec l’association pour la période 2025-2027.
- Subventions au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « La santé dans tous ses états » : 3 000 € (2025_01360)
 - o Projet intitulé « Alimentaire Alimen-terre » : 2 000 € (2025_01498)
- Subvention au titre de la Famille et de la petite enfance (DFPE) :
 - o Projet intitulé « le multi-accueil, un espace de co-construction avec les parents du quartier » : 3 000 € (2025_01903)
- Subvention au titre de l’attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Boite à outils de l’emploi » : 4 000 € (2025_05005)
- Subvention au titre de la participation citoyenne (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Lundi, femmes solidaires » : 3 000 € (2025_07504)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Jeunes comme ressources » : le montant sera confirmé et soumis à l’approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 24 : Une subvention globale de 165 998 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Crescendo (9608), 102 C rue Amelot (11e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

Subvention au titre du fonctionnement global du centre social Maison du Bas Belleville (DSOL) : Sur la base d'un montant prévisionnel de 200 664 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 150 498 € (2025_04285), correspondant à 75 % de 200 664 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « La santé au centre social » : 4 000 € (2025_07433)
- Subventions au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : 3 000 € (2025_01065)
 - o Projet intitulé « Etre parents à Belleville » : 3 000 € (2025_01023)
- Subvention au titre de la participation citoyenne (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Coordination de la fête du quartier du Bas Belleville » : 1 500 € (2025_07502)
- Subvention au titre de l'attractivité économique (DAE) :
 - o Projet intitulé « Permanences accompagnement social vers l'emploi » : 4 000 € (2025_05008)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en projet » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 25 : Une subvention globale de 191 610 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Relais de Ménilmontant (18888), 70 rue des Rigoles (20e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :

Sur la base d'un montant prévisionnel de 248 813 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 186 610 € (2025_06363), correspondant à 75 % de 248 813 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « Fais ton goûter ! » (Ni trop, ni trop peu) » : 2 000 € (2025_01127)
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Jeunes actifs dans la société » : 3000 € (2025_00611)
- Subventions au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé : « Jeunes actifs dans la société » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

- o Projet intitulé « Insertion et accès aux droits » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 26 : Une subvention globale de 160 212 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Dumas Réunion/Etincelles (47661), 65 rue des Haies (20e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 213 616 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 160 212 € (2025_04622), correspondant à 75 % de 213616 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Accès aux droits - mixité et engagement » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 27 : Une subvention globale de 144 863 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association Soleil Blaise (11445), 7 square Vitruve (20e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 187 817 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 140 863 € (2025_06872), correspondant à 75 % de 187817 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la santé (DSP) :
 - o Projet intitulé « La santé, le bien-être et la nutrition : C'est l'affaire de tou.tes ! » : 2 000 € (2025_07436)
- Subvention au titre de la vie associative (DDCT/SECA) :
 - o Projet « Animer les espaces publics et développer les liens de proximité » : 2 000 € (2025_06871)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Les Accueils Jeunesse d'accompagnement des projets et des parcours » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 28 : Une subvention globale de 156 575 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association AOCSA La 20^{ème} CHAISE (16203), 38 rue des Amandiers (20e), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 202 100 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 151 575 € (2025_04194), correspondant à 75 % de 202 100 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.
- Subvention au titre de la politique de la ville (DDCT/SPV) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : 3 000 € (2025_00755)
- Subvention au titre de la vie associative (DDCT/SECA) :
 - o Projet intitulé « Fête de quartier » : 2 000 € (2025_07503)
- Subvention au titre de la jeunesse (DJS) :
 - o Projet intitulé « Jeunes en mouvement » : le montant sera confirmé et soumis à l'approbation du Conseil de Paris ultérieurement

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 29 : Une subvention globale de 62 250 euros au titre de l'année 2025 est attribuée à l'association départementale pour la promotion et l'accès aux droits des tsiganes / gens du voyage (Adept) (196511), 37 rue Voltaire / 20 route de Stalingrad, Drancy (93700), dans le cadre de la convention pluriannuelle d'objectifs 2025-2027, pour lui permettre d'assurer les actions suivantes :

- Subvention au titre du fonctionnement global du centre social (DSOL) :
Sur la base d'un montant prévisionnel de 83 000 € est attribuée pour l'année 2025 une subvention avec une part fixe de 62 250 € (2025_04881), correspondant à 75 % de 83 000 €, versée au premier semestre. Le solde sera calculé et versé après approbation d'un Conseil de Paris du second semestre, selon les modalités de la convention pluriannuelle d'objectifs conclue avec l'association pour la période 2025-2027.

Madame la Maire de Paris est autorisée à signer une convention pluriannuelle d'objectifs, dont le texte est joint à la présente délibération.

Article 30 : Les dépenses correspondantes seront imputées au budget de fonctionnement de la Ville de Paris de l'exercice 2025 et suivants sous réserve de la décision de financement.

Centres sociaux	Arr	DSOL	DSP	DDCT SECA	DDCT SPV	DFPE	DAE	DASCO	Total général Ville
Clairière - CASP	2	192 230 €							192 230 €
Cerise	2	153 692 €							153 692 €
AIRES 10	10	152 257 €			8 000 €	4 000 €			164 257 €
Pari's des Faubourgs	10	132 976 €	3 000 €			4 000 €			139 976 €
Le Picoulet Mission Populaire 11ème	11	224 701 €	3 500 €	2 000 €		5 000 €			235 201 €
Solidarité Roquette	11	174 645 €							174 645 €
Relais 59	12	173 028 €							173 028 €
13 pour tous	13	157 306 €			8 000 €	2 000 €			167 306 €
Maison 13 solidaire	13	123 076 €							123 076 €
Carrefour 14	14	132 368 €			4 500 €	2 500 €		1 000 €	140 368 €
Maurice Noguès Léo Lagrange	14	193 032 €		2 000 €					195 032 €
Foyer de Grenelle	15	186 301 €							186 301 €
CEFIA	17	196 180 €	2 000 €	2 000 €	7 000 €	8 500 €			215 680 €
Pouchet	17	125 851 €							125 851 €
École Normale Sociale (Espace Torcy)	18	171 076 €						1 000 €	172 076 €
Accueil Goutte d'Or	18	154 003 €		2 000 €					156 003 €
Maison Bleue Porte de Montmartre	18	205 966 €							205 966 €
Espace 19 Riquet	19	152 472 €	18 000 €		2 000 €		3 000 €		175 472 €
Espace 19 Ourcq	19	141 435 €							141 435 €
Espace 19 Cambrai	19	154 819 €							154 819 €
Rosa Parks	19	124 426 €		2 500 €					126 926 €
Belle Ville	19	166 694 €		1 500 €					168 194 €
Danube	19	134 665 €	3 000 €					1 500 €	139 165 €
Jaurès Pantin Petit (J2P)	19	156 111 €							156 111 €
Archipelia	20	152 803 €	5 000 €	3 000 €		3 000 €	4 000 €		167 803 €
Crescendo - MBB	20	150 498 €	4 000 €	1 500 €	6 000 €		4 000 €		165 998 €
Relais Ménilmontant	20	186 610 €	2 000 €		3 000 €				191 610 €
Dumas Réunion Étincelles	20	160 212 €							160 212 €
Soleil Blaise	20	140 863 €	2 000 €	2 000 €					144 863 €
AOCSA 20ème Chaise	20	151 575 €		2 000 €	3 000 €				156 575 €
ADEPT	12 16	62 250 €							62 250 €
TOTAL		4 884 121 €	42 500 €	20 500 €	41 500 €	29 000 €	11 000 €	3 500 €	5 032 121 €